

Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Psychologue

Informations sur le concours

Publié le :	20-02-2026
Filière :	Filière soins
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	2
Adresse d'envoi email des candidatures :	adsejourne-talmard@ch-macon.fr
Date du concours :	09-04-2026
A propos du poste :	

Concevoir, élaborer et mettre en oeuvre des actions préventives, curatives et de recherche à travers une démarche professionnelle propre prenant en compte les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs, afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité.

Informations sur l'établissement

Nom : CH MACON
Ville : 71000 Mâcon

Pour candidater

Date limite de candidature : 23-03-2026
Conditions de candidature :

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires :

1° De la licence et de la maîtrise en psychologie qui justifient, en outre, de l'obtention :

- a) Soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ;
- b) Soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- c) Soit d'un des titres figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la santé.

2° De la licence visée au 1° et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

3° Du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris ;

4° De titres ou diplômes étrangers reconnus comme équivalents aux titres et diplômes mentionnés au 1° et au 2° ci-dessus, dans les conditions fixées au 5° de l'article 1er du décret n° 90-255 du 22 mars 1990 ;

5° D'une qualification reconnue comme équivalente à l'un des titres ou diplômes mentionnés au 1° et au 2° ci-dessus, dans les conditions fixées par le chapitre III du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Les titres et diplômes visés au 1°, 2°, 3° et 4° doivent avoir été délivrés dans les spécialités définies par arrêté du ministre chargé de la santé.

Information pour les agents exerçant leur activité à temps partiel ou à temps non complet :

- Les agents en temps partiel de droit ou sur autorisation (sur un poste initialement à 100%), candidatent sur un poste à 100%. Ils garderont leur temps partiel en cas de réussite au concours.

- Les postes ouverts étant à temps complet, les agents travaillant à temps non complet auront l'obligation d'augmenter leur quotité de travail à 100% pour pouvoir être nommé en cas de réussite au concours ou devront formuler une demande de temps partiel qui ne pourra pas être inférieure au mi-temps.

Pièces à fournir :

Le dossier de candidature pour le concours sur titres comprend :

Une lettre de motivation ;

Un curriculum vitae mentionnant les diplômes et titres obtenus, les travaux, le parcours professionnel, les formations suivies, les travaux et tout document utile à l'appréciation par le jury des aptitudes et compétences ;

La copie des diplômes et titres de formation, certifications et équivalences obtenus et exigés pour se présenter au concours de psychologue ;

Pour les candidats titulaires des diplômes requis à l'article 2 et d'un doctorat souhaitant présenter une épreuve orale en vue de la reconnaissance des acquis, le dossier de candidature pour le concours sur titres comprend :

Une lettre de motivation, dans laquelle le candidat indiquera qu'il souhaite présenter une épreuve orale adaptée aux titulaires d'un doctorat, et présentera notamment les éléments qui constituent, selon lui, les acquis de son expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche ;

Un curriculum vitae dactylographié de deux pages au plus, décrivant son parcours universitaire et, le cas échéant, professionnel avec mention des emplois occupés, des fonctions et responsabilités exercées, les formations suivies et les stages effectués ;

La copie des diplômes et titres de formation, certifications et équivalences obtenus et exigés pour se présenter au concours de psychologue ;

Mail pour l'envoi des candidatures :

adsejourne-talmard@ch-macon.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

CENTRE HOSPITALIER de MACON

350 Boulevard Louis Escande – 71000 MACON